



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

REF: 02.01/SJA/AJO

Namur, le 14 novembre 2025.

Objet : Organisation d'un Conseil d'administration ouvert au Public - Demande de publication

Madame la Directrice générale,
Monsieur le Directeur général,

Le Code de la démocratie locale et décentralisée prévoit en son nouvel article L1532-1 §2 qu'une fois par an, les Intercommunales organisent une séance du Conseil d'administration ouverte au public.

Cette année, la séance publique du Conseil d'administration de Trans&Wall aura lieu le 8 décembre 2025 à 18 heures 00 au Centre Culturel d'Andenne (Rue de la Papeterie 2 à 5300 Andenne). L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

- Présentation du Rapport de gestion 2024 ;
- Présentation du Rapport d'activités 2024.

Pour une raison d'organisation, les inscriptions doivent nous parvenir pour le 04 décembre 2025 au plus tard.

La disposition précitée prévoyant par ailleurs que les date, heure et ordre du jour de cette séance doivent faire l'objet d'une publicité tant sur le site internet de Trans&Wall que sur le site des communes ou provinces concernées, pouvons-nous vous demander de faire le nécessaire ?

En vous remerciant d'avance pour votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, Monsieur le Directeur général, nos salutations distinguées.

O. BORDON
Président